

RAPPORT DU BUREAU DE SANTÉ SUR UN MANQUEMENT AUX PRATIQUES DE PRÉVENTION ET DE CONTRÔLE DES INFECTIONS

Rapport initial

Établissement/installation faisant l'objet d'une enquête (nom et adresse)	Just Lovely- 506, avenue ferguson, Haileybury, ON
Type d'établissement/d'installation (p. ex. clinique ou établissement de services personnels)	Milieux de services personnels
Date à laquelle le conseil de santé a été informé du manquement aux pratiques de prévention et de contrôle des infections	2025-08-20
Date de publication du rapport initial	2025-09-16
Date de modification du rapport initial (le cas échéant)	
De quelle façon le manquement a-t-il été repéré?	autre
Brève description du manquement aux pratiques de prévention et de contrôle des infections	<p>Équipement réutilisable non entretenu dans un état permettant de le nettoyer facilement.</p> <p>Équipement réutilisable mal nettoyé avant la désinfection.</p> <p>Équipement réutilisable mal désinfecté.</p> <p>Équipement réutilisable non désinfecté avec un désinfectant approuvé par Santé Canada.</p> <p>Équipement réutilisable désinfecté avec un désinfectant dont la concentration n'était pas suffisante.</p> <p>Articles à usage unique non jetés immédiatement après utilisation.</p> <p>Locaux maintenus dans un état insalubre.</p>

Enquête sur le manquement aux pratiques de prévention et de contrôle des infections

Est-ce que le manquement aux pratiques de prévention et de contrôle des infections concerne une personne faisant partie d'un ordre de réglementation professionnelle?	non
Si oui, est-ce que le problème a été signalé à l'ordre de réglementation professionnelle?	non applicable
Des mesures correctives ont-elles été recommandées ou mises en œuvre?	oui
Fournir de plus amples renseignements/les prochaines étapes à franchir	<p>L'installation a dû fermer ses portes afin d'obtenir les produits de désinfection adéquats et de procéder à un nettoyage en profondeur et à la désinfection des lieux.</p> <p>L'installation a pu se procurer des désinfectants appropriés pour l'équipement réutilisable et les surfaces.</p> <p>Les exploitants ont retiré tout l'équipement à usage unique utilisé précédemment, ainsi que tout équipement réutilisable qui n'était pas en bon état, et ont nettoyé les lieux en profondeur.</p>
Date à laquelle des ordres ou des directives ont été donnés aux propriétaires/exploitants (le cas échéant)	20 août 2025 – Ordre verbal 25 août 2025 – Ordre écrit fourni et ordre annulé (après réinspection)

Rapport initial – Commentaires et coordonnées

Commentaires supplémentaires (Ne pas inclure de renseignements personnels ou de renseignements personnels sur la santé)	Les exploitants des lieux ont immédiatement répondu aux préoccupations soulevées et ont collaboré avec Santé publique du Nord-Est pour s'assurer que les lieux répondaient aux exigences provinciales en matière de prévention et de contrôle des infections. Une nouvelle inspection a été effectuée le 25 août 2025 et les lieux ont été autorisés à rouvrir.
--	--

Si vous avez d'autres questions, communiquez avec la personne suivante :

Nom	Suzanne Lajoie
Titre	Gestionnaire de la santé environnementale
Courriel	suzanne.lajoie@neph.ca
Numéro de téléphone	1-877-442-1212, poste 2304

Rapport final

Date de publication du rapport final	
Date à laquelle des ordres ou des directives ont été donnés aux propriétaires/exploitants (le cas échéant)	
Brève description des mesures correctives prises	
Date à laquelle la confirmation de la mise en œuvre de toutes les mesures correctives a été donnée	
Rapport final – Commentaires et coordonnées	
Commentaires supplémentaires (Ne pas inclure de renseignements personnels ou de renseignements personnels sur la santé)	
Si vous avez d'autres questions, communiquez avec la personne suivante :	
Nom	
Titre	
Courriel	
Numéro de téléphone	